



Basse-Normandie

Dispositif d'accompagnement A21 Scolaires : Oui (+ dispositif pour la formation professionnelle)

Nom du dispositif : E3D ou accompagnement des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable

Date de lancement : 2008 (après une expérimentation dans les lycées agricoles dès 2007)

Format d'accompagnement : appel à projet régional / mise en place d'un dispositif d'appui méthodologique destiné aux lycées, CFA et organismes de formation / 9 jours d'accompagnement méthodologique sur 3 ans

Nombre d'établissements concernés : 40

Processus de reconnaissance : Oui, démarche de reconnaissance en 3 étapes, obtenue pour 3 ans

Naissance et fonctionnement général du dispositif

L'action régionale a d'abord été dirigée vers six lycées agricoles, à partir de 2007, et accompagnée par les enseignants et par la DRAAF. La démarche s'est ensuite étendue à partir de 2008, avec une action de l'Agenda 21 régional spécifiquement tournée vers les lycées et les CFA. Le choix des associations accompagnatrices se fait par la Région et le GRAINE qui apportent ainsi une méthodologie. Les financements de ces démarches d'E3D se font de manière mutualisée au travers du GRAINE.

Le 21 octobre 2009, le Rectorat de l'Académie de Caen, l'enseignement agricole, la DREAL, l'ADEME, la DRAAF, le Conseil régional, les Conseils généraux du Calvados, de la Manche, de l'Orne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le GRAINE ont signé une [convention](#) pour constituer un groupe d'appui aux établissements entrant dans une démarche d'Agenda 21. Par cette convention, un référentiel commun a été établi et a permis le dialogue avec les lycées et les collèges.

Chaque année, un **appel à projets régional** est adressé à tous les lycées, à l'automne, permettant de financer les différentes initiatives en matière de développement durable - le tout dans un objectif de reconnaissance officielle par la Région. L'aide financière est répartie *via* un budget participatif. Le budget est octroyé sous certaines conditions de base : les projets doivent être crédibles bien sûr, mais aussi transversaux et portés par différents membres de la communauté éducative.

Par ailleurs, en ce qui concerne ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région a initié depuis 2005 une démarche innovante : [la démarche d'écocitoyenneté en formation professionnelle](#). Celle-ci a permis de travailler conjointement avec l'ensemble des organismes de formation intéressés sur la création d'outils et la formation, afin d'intégrer le développement durable dans les référentiels de formation. Ce travail, reconnu au niveau national, a donc rencontré la dynamique enclenchée dans les établissements scolaires.

En 2011, les différents acteurs ont donc souhaité créer une convergence entre ce qui se faisait dans les lycées, dans les CFA et dans les organismes de formations. Un travail interne a donc été mené entre les quatre directions concernées du Conseil régional : celle de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et enfin du développement durable. Cette analyse transversale a abouti à un dispositif d'accompagnement similaire à celui existant, avec quelques nouveautés cependant. Les appels à projets restent émis à des moments différents selon les structures, mais deviennent semblables sur la forme.

Le dispositif d'accompagnement, qui se faisait au départ en 10 à 15 jours répartis sur deux ans, s'effectue désormais en neuf jours maximum sur 3 ans – en fonction du compte rendu de la mission conseil – et vise à régler les problèmes méthodologiques pour favoriser la réussite du projet au cas par cas.

Aujourd'hui, **une trentaine d'établissements** se sont inscrits dans une démarche de développement durable, dont certains spontanément et non en réponse à un appel à projets. Le dernier appel à projets a engagé cinq nouveaux CFA – intégrés dans la démarche pour la première fois – et **10 centres de formation** qui ont décidé d'aller au-delà de l'intégration du développement durable dans

les contenus d'apprentissage qu'ils avaient déjà expérimentée, puisqu'il s'agit désormais de mettre en place une démarche globale.

Modalités d'accompagnement

Les établissements candidatant aux appels à projets développement durable de la Région Basse-Normandie sont l'objet d'une mission conseil. La Région se rend sur place avec ses partenaires pour constater les besoins de la structure et voir de quel type d'accompagnement celle-ci a besoin. Cette mission conseil est aussi une manière de ré-officialiser la demande de l'établissement à ce moment-là. Après la mission conseil, une charte d'engagement réciproque spécifique au type d'établissement est mise en place, avec l'accompagnateur identifié pour l'aider dans sa démarche.

Le réseau des structures d'accompagnement est coordonné par le Graine Basse-Normandie.

Le soutien aux démarches des établissements s'inscrit dans une politique plus large de la Région en matière d'éducation au développement durable. Cette politique vise principalement à soutenir le réseau associatif et à mobiliser les jeunes. Elle se structure autour de 5 axes principaux :

- Le soutien aux associations d'éducation au développement durable
- L'Appel à projets « Associations-nous pour le développement durable ! »
- Le soutien aux démarches de développement durable des structures d'éducation et de formation
- Le soutien aux actions ponctuelles de communication et d'information
- La structuration des acteurs de l'EDD en Basse-Normandie

Parallèlement, sur certaines thématiques prioritaires de la Région, des [aides régionales](#) ponctuelles peuvent être attribuées. Sur l'eau par exemple, avec le financement d'actions ponctuelles comme les volets pédagogiques d'aménagements liés à l'eau (parcours pédagogique autour d'une station d'épuration, salle de visionnage de poissons dans une passe à poissons...) ou encore les actions de sensibilisation, de communication ou d'éducation sur des thèmes liés à l'eau ou aux milieux aquatiques. Sur l'énergie également, avec le financement du réseau d'information sur les énergies renouvelables (Espaces Infos Energie), des manifestations sur le thème du réchauffement climatique et de l'animation des filières bois-énergie, biogaz, énergies renouvelables, éco-construction (démonstrations, visites, formations, groupement d'achat, communication, pré-diagnostics, études).

En outre, la Région soutient des **réseaux** liés à **l'éducation au développement durable** en milieu scolaire tels que le [réseau développement durable des lycées agricoles](#) ou l'[Association des professeurs de biologie géologie](#). Elle a par ailleurs signé des **Conventions pluriannuelles d'Objectifs** avec des associations « têtes de réseau » :

- le Groupement régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement ([GRAINE](#)) de Basse-Normandie
- le Groupement régional des associations de protection de l'environnement ([GRAPE](#)) de Basse-Normandie
- l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement ([URCPIE](#)) de Basse-Normandie qui regroupe les 3 CPIE bas-normands

Outils et formations proposées

La Région Basse-Normandie, avec ses partenaires, pilote et impulse des dynamiques régionales afin de concrétiser des démarches de développement durable dans les [lycées](#) et CFA, les entreprises, les [organismes de formation](#) et les [événements](#) qu'elle soutient. Elle réalise des documents destinés aux enseignants et aux établissements scolaires qui souhaitent [s'engager dans des démarches de développement durable](#).

Un [guide](#) des aides régionales « construire son projet éducatif avec la région » a été diffusé auprès des lycées, CFA et organismes de formation. Avec le travail de mise en cohérence effectué en 2011-2012, des documents ont été rédigés : guide de la démarche et [charte d'engagement](#), qui constituent des outils importants pour le déroulement harmonieux de la démarche à l'échelle régionale, [référentiel de la mission d'accompagnement](#) et de la [reconnaissance](#), etc.

Les agents régionaux sont également formés dans le cadre de l'Agenda 21 régional, ce qui a un impact dans la gestion des lycées compte tenu des compétences de la Région en la matière.

Processus de reconnaissance



Il n'y a pas de label au sens juridique du terme mais la Région Basse-Normandie propose une reconnaissance officielle par la mise en place d'un logo avec le Rectorat pour les lycées et CFA et avec la DRAAF pour les lycées agricoles, seule pour les organismes de formation. Les établissements peuvent demander cette reconnaissance sans avoir été accompagnés, et, inversement, ils peuvent être accompagnés sans demander par la suite à être reconnus.

Un appel à reconnaissance aura lieu pour la première fois au printemps 2013. Les établissements engagés dans un plan d'action avec un comité de pilotage et n'ayant pas encore mis en œuvre leur plan d'action peuvent tout de même demander une reconnaissance à ce stade. La Région prévoit ainsi différents types de reconnaissance selon le stade d'avancement des établissements dans leur démarche.

Pour mettre en place ce dispositif, la Région organise un comité de suivi composé des 4 directions de la Région investies dans le dispositif et des partenaires (Rectorat, DRAAF, GRAINE, services de l'état sur la mer, etc.). Pour la reconnaissance des démarches en CFA et organismes de formation, ce comité de suivi intègre l'ERREFOM (Espace régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers - association spécifique à la Région) et la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie) et la direction régionale de Pôle Emploi.

Mise en réseau et communication

La Région incite les lycées à échanger entre eux, ainsi que les CFA et les organismes de formations qui sont progressivement intégrés au dispositif. Des réunions sont donc organisées régulièrement ainsi que durant les Assises régionales du développement durable qui ont lieu annuellement. A partir de 2012, deux réunions sont prévues par an : une pour rassembler tous les acteurs du développement durable intéressés par l'EDD, et une autre pour faire un bilan commun de la démarche à la fin de l'année scolaire.

Un [site dédié aux éco-délégués](#) de Basse-Normandie a aussi été créé en 2011, à l'initiative de la Région Basse-Normandie, du CRDP (Centre de ressources du Rectorat), de l'Académie de Caen (DAAC et CARDIE) et du réseau régional des associations d'EDD (GRAINE).

Suite aux Assises nationales de l'EEDD qu'elle a contribué à organiser sur son territoire en 2009, la Région est à l'initiative avec le GRAINE, en lien avec les dispositifs et les réseaux nationaux et en partenariat avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les structures de la société civile et les entreprises (Rectorat, IREPS, CRESS, DREAL, DRAAF, ADEME, têtes de réseaux associatives, etc.) de la création de l'Espace régional de concertation ([ERC](#)) pour l'EEDD, créé en 2010. Espace informel d'échanges, il vise à mettre en place une stratégie régionale de l'EEDD et à créer du lien entre les politiques locales, nationales, européennes et internationales. Il s'agit de partager les informations, de se concerter dans un esprit d'ouverture, de proposer des idées à partir de diagnostics partagés, le tout dans une logique de partenariat. En 2012, l'ERC pour l'EEDD de Basse-Normandie a coordonné l'organisation d'assises territoriales dans toute la Basse-Normandie et d'une synthèse régionale le 13 décembre pour préparer les [3èmes assises nationales de l'EEDD](#) qui ont lieu à Lyon, du 5 au 7 mars 2013.

Contact

Nadine TOURNAILLE, Chargée de mission « éducation au développement durable et vie associative » à la Région Basse-Normandie.
Courriel : n.tournaille@crbn.fr

Partenaires du dispositif



MAJ : 2012-2013